

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Vingt-quatrième session  
Genève, 27 – 30 juin 2016**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LA PRÉSIDENTE**

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La vingt-quatrième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par le Directeur général, M. Francis Gurry, qui a souhaité la bienvenue aux participants. La session était présidée par Mme Bucura Ionescu (Roumanie). M. Marco Aleman (OMPI) en a assuré le secrétariat.

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour (document SCP/24/1 Prov.) sous réserve de l'adjonction des termes "voir le document SCP/24/3" au point 6 de l'ordre du jour.

#### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION**

3. Le comité a adopté le projet de rapport de sa vingt-troisième session (document SCP/23/6 Prov.2) tel qu'il était proposé.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTEME INTERNATIONAL DES BREVETS**

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/24/2.
5. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [[http://www.wipo.int/scp/fr/annex\\_ii.html](http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html)] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET**

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7 et SCP/19/6.
7. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITE DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTEMES D'OPPOSITION**

8. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4 et SCP/24/3.
9. Le Secrétariat a présenté un exposé sur la page Web consacrée au partage du travail et aux activités de collaboration en matière de recherche et d'examen des demandes de brevet, y compris le WIPO CASE. La délégation du Mexique a présenté un exposé sur le CADOPAT.
10. La délégation de l'Espagne a présenté sa proposition relative à des études supplémentaires sur la question de l'évaluation de l'activité inventive (document SCP/24/3). Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTE**

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et 7 Corr. et SCP/17/11.
12. La délégation du Nigéria, parlant au nom du groupe des pays africains, a présenté sa proposition relative aux brevets et à la santé (document SCP/24/4), qui actualisait sa précédente proposition (documents SCP/16/7 et 7 Corr.). Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITE DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS**

13. Le comité a poursuivi ses délibérations sur la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré de suspendre les délibérations sur ce point de l'ordre du jour.

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

14. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne le transfert de technologie.

## **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES – PROPOSITION DU GROUPE DES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES (GRULAC)**

15. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/22/5.

16. La délégation des Bahamas a présenté la proposition au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC). Le comité a poursuivi l'examen de la proposition. Certaines délégations ont exprimé leur appui à la proposition, tandis que d'autres ont fait part de leur opposition. Après quelques échanges, le président a proposé que l'examen de la question soit poursuivi à la prochaine session et que les délégations intéressées puissent apporter des contributions.

## **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS**

17. Le comité est convenu de ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- la liste non exhaustive de questions à examiner pourra encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP.
- Sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que ses travaux pour la prochaine session se limiteraient à une collecte d'informations, sans se traduire par une harmonisation à ce stade, et qu'ils seraient effectués comme indiqué ci-après :

### Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Le Secrétariat établira un document dans lequel seront compilées les informations à fournir par les membres et observateurs du SCP concernant leurs données d'expérience concrètes sur l'efficacité des exceptions et limitations, et les enjeux qui en découlent, eu égard en particulier aux questions de développement.
- Séance d'échange d'informations entre les États membres sur des études de cas, y compris des procédures judiciaires, relatives aux exceptions et limitations s'étant révélées efficaces pour traiter les problèmes de développement ou pour favoriser le renforcement économique.

### Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat diffusera avant la vingt-cinquième session du SCP un projet de questionnaire destiné à recueillir les observations formulées par les États membres et les offices régionaux de brevets, sur les points suivants :
  - quelle signification chaque État membre donne-t-il aux termes "qualité des brevets"; et
  - la mise en œuvre d'activités de coopération et de collaboration entre offices des brevets en matière de recherche et d'examen des demandes de brevet, ainsi que les données d'expérience, l'impact, l'échange de stratégies de recherche, les outils de partage d'informations et les

besoins en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la coopération et de la collaboration.

Sur la base des réponses au questionnaire, une compilation par le Secrétariat des informations recueillies sera soumise au SCP à sa vingt-sixième session.

- En se fondant sur les données fournies par les États membres et les offices régionaux de brevets, le Secrétariat actualisera les informations contenues dans le document SCP/18/4 (Systèmes d'opposition et autres mécanismes administratifs de révocation et d'invalidation) et les publiera sur le forum électronique du SCP dans un format plus accessible et convivial.
- Poursuite de la séance d'échange d'informations sur les exemples et cas relatifs à l'évaluation de l'activité inventive, y compris, de manière non exhaustive, les thèmes proposés au paragraphe 8 du document SCP/24/3.

### Brevets et santé

- Séance de partage d'informations entre les États membres sur leurs données d'expérience nationales concernant l'utilisation des éléments de flexibilité prévus par le système des brevets dans le domaine de la santé aux fins de la promotion des objectifs de santé publique ou les enjeux en découlant, en vue de déterminer les questions à examiner dans une étude à soumettre à la vingt-sixième session du SCP.
- L'étude à soumettre à la vingt-sixième session du SCP sera établie par le Secrétariat, en concertation avec des experts indépendants, l'OMS et l'OMC, et portera sur les difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement et les PMA souhaitant tirer pleinement parti des éléments de flexibilité prévus dans le système des brevets et leur incidence sur l'accès aux médicaments à des prix abordables, notamment les médicaments essentiels, à des fins de santé publique dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA).
- Poursuite de l'examen de l'étude de faisabilité relative à la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet et les brevets (document SCP/21/9), en particulier lorsque la DCI est connue des déposants au moment du dépôt. Les États membres et les offices régionaux de brevets sont invités à présenter des exposés en vue de clarifier les questions et leurs préoccupations. Le Secrétariat est invité à présenter un exposé sur le projet Chemsearch dans la base de données PATENTSCOPE qui facilite la recherche de brevets au moyen des DCI.

### Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets

- Sur la base des informations fournies par les États membres et les observateurs du SCP, le Secrétariat établira une compilation de procédures judiciaires se rapportant à la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets, y compris les limitations ou difficultés rencontrées.

### Transfert de technologie

- Séance de partage d'informations sur le rapport entre le système des brevets et le transfert de technologie, ainsi que des exemples et cas présentés par des experts de différentes régions en vue de faire mieux comprendre l'incidence du caractère suffisant de la divulgation sur le transfert de technologie.

- Le Secrétariat actualisera la page du site Web de l'OMPI consacrée au transfert de technologie.

18. Le Secrétariat a informé le SCP que les dates de sa vingt-cinquième session, qui se tiendra à Genève, seraient annoncées en temps utile.

19. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité de la présidente et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignera toutes les interventions faites au cours de la réunion et sera adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoit que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité sera ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa prochaine session.

20. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par la présidente.

[Fin du document]